



surfacturation de charges

Par **saporito**, le 15/03/2022 à 18:29

Bonjour

Mon syndic utilise de faux index de compteurs d'eau pour me faire payer des sommes importantes. Pourtant, les vrais index sont télérelevés et figurent sur son site internet.

J'ai demandé de justifier ces sommes art. 1353 du CC : "elles sont justifiées" dit-il.

J'ai demandé l'intervention de la présidente du conseil syndical : "vous avez eu un gros remboursement, ce sera dommage de les ennuyer."

J'ai demandé un rendez-vous, sans succès.

Il doit y avoir des dizaines d'autres personnes dans mon cas.

Je ne comprends pas pourquoi le syndic nie tout alors qu'il pourrait rembourser, vu que c'est l'argent de la copropriété ?

Je voudrais porter plainte pour vol et escroquerie en bande organisée, faux et usage de faux, fraude comptable, abus de faiblesse sur personnes âgées.

Merci pour votre aide

Par **youris**, le 15/03/2022 à 19:55

bonjour,

pour déposer une plainte, il faut une infraction supposée au code pénal, vous devez savoir que si votre plainte n'aboutit pas, le syndic pourra déposer plainte contre vous.

avez-vous fait votre demande par courrier recommandé avec accusé de réception ?

je vous conseille de proposer votre candidature au conseil syndical ou vous pourrez participer à la vérification des comptes.

les copropriétaires qui ne sont pas membres du conseil syndical ont également la possibilité de vérifier les comptes.

salutations

Par **saporito**, le **15/03/2022** à **20:15**

J ai envoyé une lettre recommandée au syndic en lui demandant de justifier les sommes demandées (art 1353 du CC)

La réponse : " les sommes sont justifiées"

On me conseille de poser une question par LR/AR pour la prochaine AG